



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 13 juin 2024  
Sous la Présidence de M. BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 13 membres – 0 procuration - 13 votants**

### **Administration Générale**

#### **431/2024 Attribution d'une subvention à la Compagnie Rodolphe Burger**

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 3 avril 2024, la demande de subvention formulée par la Compagnie Rodolphe Burger pour l'organisation du projet « Vallée Session 2 ».

« Vallée Session 2 » est un projet hybride qui s'articule autour d'une résidence musicale et audiovisuelle d'une semaine minimum à la ferme studio Klein Leberau à Sainte-Marie et donne lieu à deux restitutions, l'une live, l'autre filmée. Il cherche à rendre possible une rencontre artistique exceptionnelle et donne lieu à des créations originales sous forme musicale et audiovisuelle. Le projet se déroulera du 20 au 27 novembre 2024. La Compagnie Rodolphe Burger sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 5 000 € pour un coût total de 49 464 € (soit 10.1 % du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que le projet « Vallée Session 2 » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à la Compagnie Rodolphe Burger une subvention maximale de 2 000 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche.

#### **Le Conseil Communautaire,**

**CONSIDERANT** le vote du 11 avril 2024 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de la Compagnie Rodolphe Burger,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/04/2024,

**SOUTIENT** l'organisation, par la Compagnie Rodolphe Burger, du projet « Vallée Session 2 »,

**ATTRIBUE** une subvention maximale de 2 000 € à l'association la Compagnie Rodolphe Burger, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2024 aux porteurs de projets culturels.

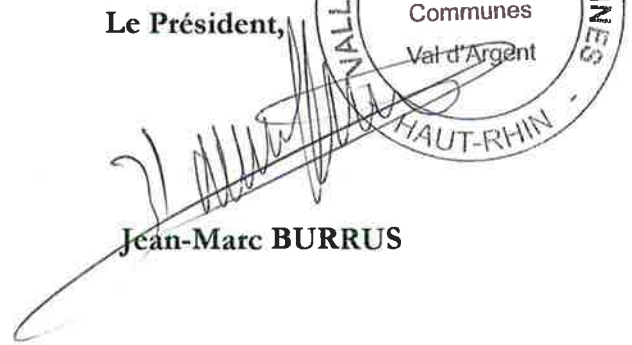
**Délibération adoptée à l'unanimité ( 13 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**



**Jean-Luc FRECHARD**

**Le Président,**



The stamp is circular with the text "VALLEÉ DE STE-MARIE-AUX-MINES" around the top edge and "HAUT-RHIN" at the bottom. In the center, it reads "Communauté de Communes Val d'Argent".

**Jean-Marc BURRUS**